



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 84096

Texte de la question

M. Benoist Apparu attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la coopération franco-chinoise pour le développement des PME. En effet la France et la Chine sont dans une dynamique de rapprochement à l'initiative de nos concitoyens entrepreneurs de PME. Ce rapprochement se concrétise notamment par la conclusion d'un partenariat entre les régions de Champagne-Ardenne et du Sichuan, qui travaillent au développement des échanges commerciaux, universitaires ou encore culturels ; ou encore par l'organisation de rencontres telles que le « forum des PME » qui s'est déroulé en octobre 2014 dans la ville de Chengdu (Sichuan) et a permis à 1 000 entrepreneurs français et chinois d'échanger et de développer des partenariats économiques. Ces initiatives semblent mériter l'attention du Gouvernement dans le cadre de la politique de soutien aux PME qu'il entend défendre. Il souhaite donc connaître ses intentions pour accompagner ce mouvement de coopération prometteuse entre nos deux pays, pour le soutenir et pour le développer encore davantage.

Texte de la réponse

La France compte beaucoup de PME innovantes et performantes dont les produits et services de grande qualité répondent à une demande internationale, notamment dans les pays émergents. La France a la volonté politique de faire du soutien international des PME un axe majeur de la stratégie française de redressement du commerce extérieur. A l'occasion du premier forum international des PME, le 11 mars 2015, le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger a présenté un plan d'action. Il prévoit l'accompagnement des PME selon 4 axes : la simplification du parcours international, le renforcement du pilotage stratégique, l'amélioration des moyens dédiés aux PME et la facilitation des démarches des PME. Ces mesures concernent toutes les PME françaises, et notamment celles qui se développent en Chine ou avec des entreprises chinoises. La récente visite du Premier ministre chinois en France, du 29 juin au 2 juillet, montre que les relations franco-chinoises sont à leur meilleur niveau historique. Près de 50 accords et contrats ont été signés. Dans le secteur économique, plusieurs d'entre eux visent le soutien des PME françaises et chinoises. Il s'agit notamment de la création de fonds d'investissements franco-chinois supplémentaires, destinés spécifiquement aux PME (dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire, de la ville intelligente, de l'énergie propre et les PME et ETI innovantes) et des accords de partenariat entre des banques chinoises et Business France pour soutenir les PME et ETI françaises désireuses de s'implanter ou de se développer en Chine et réciproquement (échange de bonnes pratiques relatives à la prospection et à l'accompagnement des entreprises, organisation d'événements conjoints).

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84096

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5070

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5928